

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange
Nom commercial du produit : Lutèce Régulateur de Fonds

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation du mélange : Primaire incolore destiné au traitement des supports présentant une absorption d'eau élevée ou hétérogène avant enduisage au plâtre.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLACOPLATRE
34 avenue Franklin Roosevelt
92282 Suresnes Cedex
T : (33) 1.46.25.46.25
F : (33) 1.41.38.08.08
Email : placoinfo@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel / Société	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Ce mélange n'est pas classé dangereux selon le règlement CLP.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant

Pictogrammes de danger : néant

Mention d'avertissement : néant

Mentions de danger : néant

Indications complémentaires :

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT (Persistant Bioaccumulable Toxique) : non applicable

vPvB (Very Persistant very Bioaccumulable): non applicable

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Mélange en phase aqueuse à base de résines de synthèse, de charges minérales et adjuvants.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau savonneuse et bien rincer.
Premiers soins après contact oculaire : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau en écartant bien les paupières
Consulter un ophtalmologiste si nécessaire.
Premiers soins après ingestion : Ne jamais tenter de faire vomir
Rincer la bouche à l'eau
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée / information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun soin médical immédiat, ni traitement particulier n'est indiqué à ce jour. Suivre les conseils donnés à la Section 4.1

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Le mélange n'est pas combustible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée / information disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune protection nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres sections

Pour des informations plus détaillées sur des contrôles d'exposition / la protection individuelle ou les mesures d'élimination, veuillez consulter les Sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières
Ne pas détériorer l'emballage

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la notice technique pour les conditions d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Non concerné

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : Aucune
Protection de la peau : Porter des vêtements de protection à manches longues
Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité recommandé pour le transvasement
Protection des mains : Porter des gains de protection type caoutchouc nitrile
Hygiène industrielle : En toute circonstance, ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :
Forme : liquide
Couleur : incolore
Odeur : non caractéristique
pH : non déterminé
Point de fusion (°C) : non déterminé
Point d'ébullition (°C) : 100°C
Pression de vapeur [20°C] : non déterminé
Densité de vapeur relative (air=1) : non déterminé
Taux d'évaporation : non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable
Limites d'explosivité : non déterminé
Masse volumique à 20°C (kg/l) : non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : miscible dans l'eau

Fiche de Données de Sécurité

Lutèce Régulateur de Fonds

Log P (octanol/eau) à 20°C	:	non déterminé
Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Caractères d'explosivité	:	non applicable
Propriétés comburantes	:	non applicable
Température d'auto inflammation [°C]	:	non déterminé
Point de décomposition [°C]	:	non déterminé

9.2. Autres informations

Test de séparation des solvants : Non déterminé.
Teneur en solvants :
EU-VOC (%) 0,00 %
EU-VOC (g/L) 0,0 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse à notre connaissance

10.4. Décomposition thermique / Conditions à éviter

Pas de décomposition dans les conditions normales d'emploi

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques	:	
Toxicité aquatique	:	Pas d'autres informations importantes disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations disponibles.

Fiche de Données de Sécurité

Lutèce Régulateur de Fonds

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Élimination des déchets du produit	: Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets non dangereux. Code déchet : 08 02 99 (déchets non spécifiés ailleurs)
Destruction des récipients vides	: Éliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Information générale : le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport : par route RID/ADR – Par voie maritime OMI/IMDG – par voie aérienne OAC/IATA.

14.1. Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR, ADN, IMDG, IATA

14.3. Classes de danger pour le transport

Classement ADR, ADN, IMDG, IATA

14.4. Groupe d'emballage

ADR, ADN, IMDG, IATA

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail :

- surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L4111-6 et des décrets spéciaux pris en application : agents chimiques dangereux : décret n°2003-1254 du 23 décembre 2003.
- surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés par l'arrêté du 11 juillet 1977.

Le produit a été testé conformément au décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.

L'étiquetage est A+, c'est-à-dire que les émissions de COV sont inférieures à 1000µg/m³. (rapport G11375 par le laboratoire Eurofins).



15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Origine des données : La déclaration volontaire de données de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

Abbréviations et acronymes :

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

Fiche de Données de Sécurité

Lutèce Régulateur de Fonds

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Conseils relatifs à la formation : prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Décharge de responsabilité :

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.